

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

- Ploeguin*
- 1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?
Ce sont les chapelles de Sec-majan et de St Pierre
- 2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?
St majan et St Pierre
- 3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?
- 4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?
- 5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?
La chapelle de St Guiguelé sous la campagne de M. de la Motte, Secu
- 6° Quelle est la date de l'Indult ?
Le neuf du mois de mai mil huit cent neuf
- 7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?
Pierre Vincent Dombriaux de Conseillers, Evêque de Quimper
- 8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?
Cette chapelle domestique est pourvue d'ornements très convenables et de toutes les couleurs liturgiques
- 9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?
En très bon état

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont priés à les y adresser au plus tôt.

